



L'encadrement a été entendu

Carole Couvert, présidente de la CFE-CGC, pendant la matinée introductive de la conférence sociale, a défendu devant le président de la République les propositions de la CFE-CGC. Trois ont été retenues.

Nous tenons à redonner des perspectives aux jeunes avec la prise en compte des années d'études post bac dans le calcul de la retraite. C'est un préalable pour la CFE-CGC à tout débat sur l'allongement de la durée de cotisation ou le report de l'âge légal de départ à la retraite.

Le président de la République dans son discours de synthèse a repris ses propos :

« Il y a deux options qui sont possibles et qui sont évoquées. Première option : augmenter l'âge légal de départ à la retraite, cela a été fait, c'était le principe de la réforme de 2010. J'ai considéré que cela revenait à pénaliser ceux qui ont commencé à travailler tôt. L'autre option, c'est de prolonger la durée de cotisation, c'est la mesure la plus juste, à condition de l'appliquer à tous, et à tous les régimes, et de tenir compte de la pénibilité des tâches, mais aussi d'un autre élément qui doit être dans la discussion, qui est l'allongement de la période des études et qui appellera nécessairement un effort contributif, calculé d'une manière différente d'aujourd'hui ».

Carole Couvert a ensuite porté un point s'adressant aux jeunes concernant le développement de l'apprentissage et l'alternance sur les cursus post bac.

Le président de la République nous a entendus et reprend dans son discours « 70 % des jeunes qui sortent d'une formation en alternance sont en emploi dans les six mois qui suivent. Six mois qui suivent ! Je rappelle que l'apprentissage ou l'enseignement professionnel n'est plus seulement limité au niveau 4 et 5, il peut aller jusqu'au BTS, à la licence professionnelle et même au diplôme d'ingénieur ».

Enfin, Carole Couvert a fortement défendu le serpent fiscal.

« Nos représentants CFE-CGC vont porter des propositions concrètes dans l'intérêt des salariés, des entreprises et des administrations afin d'être dans une logique gagnant-gagnant. Notre intérêt à tous est bien celui de la relance de la croissance et de l'emploi.

C'est pourquoi nous suggérons de porter la création d'un serpent fiscal européen pour harmoniser notamment l'impôt sur les sociétés, la fiscalité des brevets, l'impôt sur les revenus. Il s'agit de réduire les écarts de fiscalité entre les pays, d'arrêter la concurrence déloyale entre États membres de l'Union européenne et de mettre un terme aux délocalisations et au dumping social ».

Le président de la République a soutenu cette proposition :

« Troisième objectif, c'est de lutter contre le dumping social et contre la concurrence déloyale. À cet égard, il y a deux dispositions que nous devons faire adopter, c'est un salaire minimum dans chaque État membre.....De la même manière, notre objectif doit être d'organiser une harmonisation fiscale en Europe et de commencer par l'impôt sur les sociétés ».

